



Catalogue de formations

Développeur de compétences
en santé au travail



15 rue Gabriel Lippmann - 71100 Chalon-sur-Saône
03 85 97 29 29 - formation@mt71.fr

www.mt71.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ces formations s'adressent principalement à nos adhérents.

Le contenu de toutes les formations proposées dans ce catalogue a été validé par les Médecins du travail de MT71.

Toutes les formations certificatives sont conformes aux référentiels de compétences de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) qui nous a habilité pour les modules suivants :

- **Formateur de Sauveteur Secouriste du Travail : habilitation 917999/2016/SST-02/O/03**
- **Sauveteur Secouriste du Travail : habilitation 835021/2016/SST-01/O/03**
- **Animateur Prévention de l'Aide et du Soins à Domicile (AP ASD) : habilitation 917998 /2016/ASD Encadrement – 01/O/03**
- **Acteur de Prévention et Secours pour l'Aide et Soins à Domicile (APS ASD) : habilitation 1275020/2017/ASD CPS-ID-01/O/03**
- **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et Social (PRAP 2S) : habilitation 1275021/2017/PRAP-2S-01/O/03**
- **Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce (PRAP IBC) : habilitation 1275022/2017/PRAP-IBC-01/O/03**

Les besoins de formations spécifiques de nos adhérents sont étudiés par le formateur en collaboration avec le Médecin du travail (y compris demande d'animations de journées sécurité, de forums internes sur la santé au travail...).

INSCRIPTIONS

- Les pré-inscriptions aux formations inter-entreprises se font via internet, **rendez-vous sur www.mt71.fr**
- Pour les autres formations, adressez votre demande à **formation@mt71.fr** ou **03 85 97 29 29**.

COÛTS :

Les frais pédagogiques de la formation sont inclus dans le montant de la cotisation versée annuellement par l'entreprise adhérente au service MT71. Un accueil pour les non adhérents est possible uniquement pour les «*Formations de formateurs SST*», facturées 1 400 € HT et pour les «*MAC de formateurs SST*», facturées 525 € HT.

FINANCEMENT :

Le coût de tous les modules est imputable au plan de formation. Pour savoir si une formation est éligible au Compte Personnalisé de Formation, rendez-vous sur :

www.moncomptepersonnalisé.gouv.fr

La formation de formateur SST peut être financée dans le cadre de la période de professionnalisation et par Pôle Emploi.

REPORT D'UNE FORMATION :

MT71 se réserve le droit de reporter la programmation d'un module quand le nombre d'inscrits est insuffisant ou lorsque qu'un formateur absent ne peut être remplacé.



INFORMATIONS CONCERNANT LES FORMATIONS SST

Votre Service de Santé au Travail MT71 vous offre un service formation sur des thématiques variées, dont le Sauvetage Secourisme du Travail (SST).

Avoir des salariés Sauveteurs Secouristes du Travail pour une entreprise : est l'action élémentaire d'une politique de santé au travail et de prévention. Devant la difficulté d'étoffer leur politique, les entreprises peuvent être tentées de multiplier les SST pour compenser. Le Pôle formation de MT71 souhaite apporter un service de qualité et optimiser ses moyens pour aider un maximum d'entreprises adhérentes à organiser leurs plans d'action en la matière. Aussi nous souhaitons vous donner quelques informations pour nous aider à servir le plus grand nombre d'adhérents de façon équitable.

Il existe un repère réglementaire (art. R 4224-15 et 4224-16 du code du travail) pour apprécier la pertinence de l'effectif de SST dans une entreprise : « 1 salarié sur 20 par ateliers dangereux », ou plus pour assurer la présence de salariés SST sur l'ensemble des plages horaires de travail.

AVANT DE MULTIPLIER LE NOMBRE DE SST DANS VOTRE ENTREPRISE, POSEZ-VOUS LES BONNES QUESTIONS :

Concernant le salarié que je veux envoyer en formation :

- Est-il volontaire ?
- Est-il disponible à la date que je m'appête à choisir sur la plateforme de pré-inscription en ligne ?
- Est-il en capacité physique de procéder par exemple à un massage cardiaque (*se mettre à genoux et pouvoir masser est indispensable pour qu'il soit certifié*).
- En cas de doute, vous pouvez solliciter votre Médecin du Travail ou la référente handicap du Pôle formation Gisèle PERCHE : gperche@mt71.fr

Concernant le nombre de salariés à former :

- Ai-je des activités « dangereuses » ?
- Dans quelle(s) partie(s) de l'entreprise ?
- Mes équipes travaillent-elles en postes ?
- Y a-t-il des SST présents en continue dans l'entreprise ?
- Dans les ateliers « dangereux » ?...

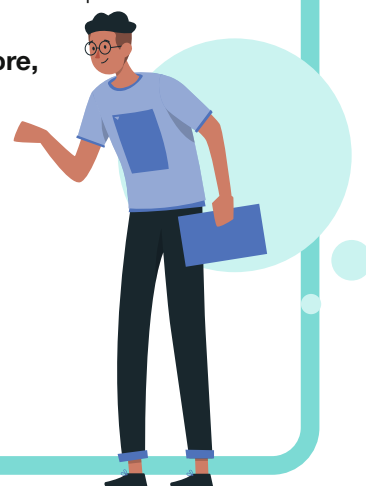
Notre équipe du pôle formation reste à votre disposition pour vous apporter le meilleur conseil.

MT71 peut vous aider sur d'autres champs qui appellent des réponses à la fois très spécifiques aux contextes des différentes entreprises.

Nous mettons pour cela en œuvre une ingénierie de formation adéquate. Ces champs concernent par exemple :

- **L'évaluation et la prévention de risques spécifiques : du risque sonore, du risque physique...**
- **l'ergonomie :**
 - ↳ l'agencement des postes de travail devant écran de visualisation
 - ↳ la manutention d'objets ou de personnes
 - ↳ l'installation à un poste de conduite
- **La sensibilisation de salariés en situation de handicap mental**
- ...

Adressez vos demandes à notre assistante de formation **Christine MALOT**, cmalot@mt71.fr qui vous mettra en contact avec la personne référente.





FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION

| | |
|---|-----|
| RÉUSSIR SON DOCUMENT UNIQUE : de l'analyse au plan d'action | p 5 |
| LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : de l'analyse au plan d'action | p 6 |

ACTEURS PRÉVENTION SECOURS

NOUVEAU

| | |
|---|------|
| ORGANISATION DES SECOURS (module employeur) | p 7 |
| DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL | p 8 |
| MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL | p 9 |
| DEVENIR FORMATEUR DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL | p 10 |
| MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL | p 11 |
| PORTER SECOURS « LES GESTES QUI SAUVENT » | p 12 |
| S'INITIER À L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR | p 13 |

RISQUES SPÉCIFIQUES

| | |
|--|------|
| APPRÉHENDER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (3 modules) | p 14 |
| MAÎTRISER LE RISQUE PROFESSIONNEL LIÉ À LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES (2 modules) | p 17 |
| LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE | p 19 |
| DEVENIR ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE | p 20 |
| MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES D'ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE | p 21 |
| DEVENIR ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (2 modules) | p 22 |
| DEVENIR ANIMATEUR EN PRÉVENTION POUR L'AIDE ET LE SOIN À DOMICILE (2 modules) | p 24 |
| DEVENIR ACTEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS POUR L'AIDE ET LE SOIN À DOMICILE | p 26 |
| MAINTENIR ET ACTUALISER LES COMPÉTENCES D'ACTEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS DE L'AIDE À DOMICILE | p 27 |

| | |
|---------------------|------|
| RÈGLEMENT INTÉRIEUR | p 28 |
|---------------------|------|

| | |
|--------|------|
| ANNEXE | p 29 |
|--------|------|





RÉUSSIR SON DOCUMENT UNIQUE : DE L'ANALYSE AU PLAN D'ACTION



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr



Tout adhérent, tout salarié
d'adhérent : directeurs,
responsables sécurité.
Toute personne ayant en charge
la gestion des risques.



Cette formation est assurée
par des formateurs ayant plus
de 20 ans d'expérience en
Santé au Travail.



3 h 30



Locaux MT71



20 sessions / an



100 % de satisfaction
en 2019



Compris dans la cotisation pour
les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Comprendre les enjeux et maîtriser la méthodologie de l'évaluation des risques professionnels,
- Formaliser et suivre son document unique sur le site www.objectifdu.fr,
- Exploiter son document unique comme un outil de pilotage au quotidien, pour la gestion des risques Santé Sécurité au Travail.

PROGRAMME :

- Connaître les enjeux de l'évaluation des risques professionnels,
- Comprendre les étapes clés de la démarche,
- Construire et formaliser le document unique sur www.objectifdu.fr,
- Utiliser le plan d'actions comme un outil d'amélioration continue.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif avec support power point et démonstration du logiciel Objectif DU,
- Mise en pratique sur PC pour chacun des stagiaires qui formalisera son document unique en ligne avec ses propres codes identifiants.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : DE L'ANALYSE AU PLAN D'ACTION



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr



Tout adhérent, tout salarié d'adhé-
rent : responsables d'entreprises,
membres de la CSSCT, salariés
compétents.



Cette formation est assurée
par des formateurs ayant plus
de 20 ans d'expérience
en Santé au Travail.



7h



Locaux MT 71 et les séances de
formation peuvent être réalisées
dans l'entreprise.



1 session / an



100 % de satisfaction
en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable d'utiliser la méthodologie de l'arbre des causes afin d'identifier les raisons de l'accident, agir en prévention pour éviter sa réitération.

PROGRAMME :

- Situer l'action de formation dans le contexte de l'entreprise,
- Différencier un fait d'une interprétation,
- Comprendre la notion de multi-causalité,
- Connaître les principes généraux de prévention,
- Analyser avec l'arbre des causes,
- Répertorier les solutions possibles,
- Choisir les solutions les plus adaptées.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif : *support power point*,
- Mises en situation : *ITMAMI, support vidéo, arbre des causes*,
- Grille de cotations des solutions,
- Documents INRS, CARSAT, MT71,
- Évaluation des acquis de formation.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



NOUVEAU

ORGANISATION DES SECOURS MODULE EMPLOYEUR



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web

www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences.



Tout employeur ou dirigeant
adhérent MT71.

Min. 4 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par des formateurs ayant plus
de 20 ans d'expérience
en Santé au Travail.



3h maximum de face à face
pédagogique.

La durée du face à face
pédagogique ne peut être
répartie en plusieurs séances.



Locaux MT71



Quelques sessions par an
et sur demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :

pdormeau@mt71.fr

OBJECTIFS :

Être capable :

- de déterminer une organisation des secours selon la Loi afin d'éviter l'aggravation, de l'état de santé des victimes et leur nombre, mais aussi d'éviter,
- de mettre les secouristes en difficulté, pour préserver garantir la pérennité de son établissement.

PROGRAMME :

Être capable de :

- Retrouver le cadre juridique,
- Comprendre tous les objectifs de l'organisation des secours
- Formation par rapport à tous les enjeux de l'entreprise,
- Utiliser une méthode pour apprécier toutes les dimensions du sujet,
- Prévoir le 1^{er} pilier : *Humain*,
- Prévoir le 2^e pilier : *Organisationnel*,
- Prévoir le 3^e pilier : *Technique*,
- Évaluer le niveau de mise en œuvre de l'organisation des secours de mon entreprise à ce jour et pointer ce qu'il reste à faire.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif : *support power point*,
- Questionnement et échanges : *quizz, check liste*,
- Un support de cours sera remis aux participants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Évaluation formative par quizz.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalons-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



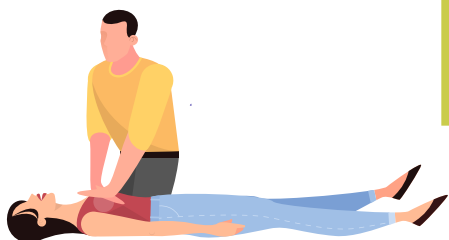
@Mt71Sante



@MT71

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL > SST



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences



Tout salarié d'adhérent MT71.
Min. 5 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« FORMATEURS SST » par le
réseau Assurance Maladie –
Risques Professionnels et l'INRS
bénéficiant de 10 à 30 ans
d'expérience en Santé au Travail.



14 h de face à face pédagogique
sur deux jours.



Locaux MT71



50 sessions / an



99 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
pdormeau@mt71.fr

OBJECTIFS :

Être capable :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident en portant secours,
- De mettre en application ses compétences en prévention au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

PROGRAMME :

- Le cadre juridique de l'intervention du SST,
- La reconnaissance des dangers pour réaliser une protection adaptée,
- L'examen de la victime pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- L'alerte en fonction de l'organisation des secours,
- Les conduites à tenir pour secourir la victime de manière appropriée,
- Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise,
- La mise en oeuvre d'actions de prévention,
- La transmission des situations dangereuses repérées aux personnes désignées dans le plan d'organisation de l'entreprise.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement et échanges à partir de supports visuels et matériel INRS,*
- Méthode démonstrative : *démonstrations, Exposé interactif avec support power point,*
- Méthode applicative : *exercices, mises en pratique lors de situations d'accident simulé.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un « certificat SST » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 24 mois.**

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalons-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



MAINTENIR ET ACTUALISER LES COMPÉTENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL > MAC SST



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
entretien ou perfectionnement
des compétences

Pré-requis :
Détenir le certificat SST



Tout salarié d'adhérent MT71.
Min. 5 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« FORMATEURS SST » par le
réseau Assurance Maladie –
Risques Professionnels et l'INRS
bénéficiant de 10 à 30 ans
d'expérience en Santé au Travail.



7 h continues de face à face
pédagogique sur une journée.



Locaux MT71



100 sessions / an



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
pdormeau@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable :

- D'intervenir efficacement face à une situation d'accident en portant secours,
- De mettre en application ses compétences en prévention au profit de la santé et sécurité au travail dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

PROGRAMME :

- Le partage des retours d'expériences,
- Le cadre juridique de l'intervention du SST,
- La reconnaissance des dangers pour réaliser une protection adaptée,
- L'examen de la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- L'alerte en fonction de l'organisation des secours,
- Les conduites à tenir pour secourir la victime de manière appropriée,
- Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise,
- La mise en œuvre d'actions de prévention,
- La transmission des situations dangereuses repérées aux personnes désignées dans le plan d'organisation de l'entreprise.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *réveil des connaissances par QUIZZ, remue-méninges à travers des mises en situation, des supports visuels avec du matériel INRS*
- Méthode démonstrative : *démonstrations sur les nouveautés techniques*
- Méthode applicative : *apprentissage, mises en pratique sur des situations d'accidents simulés.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un « certificat SST » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 24 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



Calendrier et pré-inscription sur notre site web www.mt71.fr

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences

Prérequis :

- Être titulaire du certificat SST en cours de validité,
- Avoir suivi et réussi, l'autoformation «Acquérir des Bases en prévention des risques professionnels» de l'INRS : www.eformation-inrs.fr
- Ou avoir suivi la formation «Obtenir des compétences de bases en prévention» dans les services des caisses de Sécurité sociale.



Tout salarié ou demandeur d'emploi adhérent ou non à MT71. Min. 5 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée par un formateur certifié «FORMATEUR DE FORMATEUR SST» par le réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS bénéficiant de presque 20 ans d'expérience en Santé au Travail



66h de face à face pédagogique sur 2 semaines non consécutives (préconisation INRS +10h pour garantir un temps suffisant de mise en situation par stagiaire)



Locaux MT71



1 session / an



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations pour les adhérents, 25 € HT de l'heure pour les non adhérents multiplié par les 56h préconisées par l'INRS



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE : emontmailler@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

DEVENIR FORMATEUR DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

> FORMATEUR SST

Éligible
CPF 236 615.
Numéro session
CARIF OREF 62 597



OBJECTIFS :

- Être capable, en cohérence avec la démarche de prévention de l'entreprise, de participer à sa mise en oeuvre, par la préparation et l'animation des sessions SST,
- Être capable d'assurer le suivi des SST par la préparation et l'animation des sessions de maintien et actualisation de leurs compétences.

PROGRAMME :

- Compréhension de la démarche prévention d'un établissement ou d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation de SST,
- Accompagnement de l'entreprise ou l'établissement dans son projet de formation de SST en tenant compte de ses spécificités,
- Promotion d'une action de formation de SST,
- Conception et organisation d'une action de formation SST,
- Animation d'une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation,
- Utilisation de différentes méthodes d'évaluation,
- Suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement, décontextualisation, activités de découverte*
- Méthode démonstrative ; exposé interactif avec support power point, outils INRS,
- Méthode applicative : travail en sous-groupe et en individuel : *conception et mise en œuvre d'animations de séquences et d'accidents simulés avec outils INRS et de simulation, mannequins, défibrillateurs.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un «certificat de formateur SST» est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation.

Validité du certificat : 36 mois.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

> MAC FORMATEUR SST



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web

www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
entretien ou perfectionnement
des compétences

Prérequis :

Être titulaire du certificat de
formateur SST. Avoir préparé en
amont une présentation d'action
de formation de SST.



Tout salarié adhérent ou non
à MT71.

Min. 5 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par un formateur certifié
« FORMATEUR DE FORMATEUR
SST » par le réseau
Assurance Maladie – Risques
Professionnels et l'INRS
bénéficiant de presque 20 ans
d'expérience en Santé au Travail.



21 h consécutives de face à face
pédagogique sur 3 jours.



Locaux MT71



2 sessions / an



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations
pour les adhérents, 25 € HT de
l'heure pour les non adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
emontmailler@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

- Être capable, en cohérence avec la démarche de prévention de l'entreprise, de participer à sa mise en oeuvre, par la préparation et l'animation des sessions SST,
- Être capable d'assurer le suivi des SST par la préparation et l'animation des sessions de maintien et actualisation de leurs compétences.

PROGRAMME :

- Mises en commun des expériences et des difficultés liées à la formation et au MAC des SST,
- Compréhension de la démarche de prévention d'un établissement ou d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation de SST,
- Accompagnement de l'entreprise ou de l'établissement dans son projet de formation de SST en tenant compte de ses spécificités,
- Promotion d'une action de formation de SST,
- Conception et organisation d'une action de formation SST,
- Animation d'une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation,
- Utilisation de différentes méthodes d'évaluation,
- Suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement, activités de découverte, échanges de pratique,*
- Méthode démonstrative ; *exposé interactif avec support power point pour les nouveautés, outils INRS,*
- Méthode applicative : *travail en sous-groupe et en individuel : conception et mise en œuvre d'animations de séquences et d'accidents simulés avec outils INRS et de simulation, mannequins, défibrillateurs.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un nouveau « certificat de formateur SST » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 36 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37

PORTER SECOURS « LES GESTES QUI SAUVENT »

SPÉCIAL TPE



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr



Tout adhérent, tout salarié
d'adhérent : tout public en TPE
(- de 10 salariés).



Cette formation est assurée
par des formateurs ayant plus
de 20 ans d'expérience
en Santé au Travail.



3 h 30 pour un groupe de
6 personnes



Session inter-entreprises par
branche professionnelle si
possible. Locaux MT71.



Quelques sessions par an
et plus si besoin



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
vpoulet@mt71.fr

OBJECTIFS :

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en portant secours dans son activité professionnelle.

PROGRAMME :

- Reconnaître les dangers pour réaliser une protection adaptée,
- Déceler la présence de signes indiquant que la vie est menacée,
- Gérer le message d'alerte aux secours,
- Secourir la victime en utilisant la technique préconisée.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif, questionnement,
- Mise en situation sur du matériel adapté : *mannequins, défibrillateur...*,
- Travail en sous-groupe : *démonstration, apprentissage,*
- Évaluation formative,
- Évaluation des acquis de formation.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



S'INITIER À L'UTILISATION DU DÉFIBRILLATEUR



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr



Tout adhérent ou salarié
d'adhérent.
Min. 4 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par des formateurs ayant plus
de 20 ans d'expérience en
Santé au Travail.



3 h



Locaux MT71



10 sessions / an



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation pour
les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
vpoulet@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Former toute personne salariée de l'entreprise (sans obligation d'être sauveteur secouriste du travail) à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.

PROGRAMME :

- Statistiques nationales,
- Réglementation,
- Présentation du matériel,
- Principe de l'action de secours :
 - ↳ Reconnaître l'inconscience,
 - ↳ Reconnaître l'absence de respiration,
 - ↳ Alerter les secours,
 - ↳ Pratiquer un massage cardiaque externe,
 - ↳ Mettre en œuvre un défibrillateur entièrement automatique.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif, questionnement,
- Mise en situation sur du matériel adapté : *mannequins, défibrillateur...*,
- Travail en sous-groupe : *démonstration, apprentissage*,
- Évaluation formative,
- Évaluation des acquis de formation.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37

APPRÉHENDER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) ET FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

MODULE *directions d'entreprise*



Calendrier et pré-inscription sur notre site web www.mt71.fr



Tout adhérent, direction d'entreprise et d'établissement.



Cette formation est assurée par des formateurs ayant plusieurs années d'expérience terrain sur les RPS.



3 demi-journées de 4 h



Locaux MT71
Session intra-entreprise possible avec l'encadrement et les préventeurs.



Quelques sessions par an et sur demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
gperche@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Comprendre ces risques, leurs conditions d'émergence,
- Les intégrer dans la politique de prévention (Document Unique),
- Gérer ce risque en tant que manager.

PROGRAMME :

- Trois catégories de dangers
 - ↳ Organisation du travail défailante
 - ↳ Relations humaines violentes (zoom harcèlement)
 - ↳ Conditions d'emploi difficiles
- Les facteurs de RPS reconnus
- Conséquences du stress
- La prise en compte des RPS dans la politique de prévention de l'entreprise
- Mise en place d'une démarche de repérage
 - ↳ Proposition d'un outil MT 71 de repérage : EVALSOURCES
 - ↳ Mise en situation : maniement de l'outil
- Les actions de prévention des RPS et zoom sur la QVT (retour/documents uniques des entreprises)
- Prévention des RPS et management
 - ↳ Repérer les signes précoces
 - ↳ Gérer les difficultés avérées : *étude d'un cas, définition plan d'actions.*
 - ↳ Situations particulières : *changements, événements graves, travail et nouvelles technologies de l'information et de la communication...*

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif : *support power point,*
- Grille de repérage des facteurs de risques,
- Remue-méninges,
- Témoignages vidéo,
- Étude de cas : *analyse avec l'arbre des causes,*
- Évaluation des acquis de formation.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



APPRÉHENDER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) ET FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) AJUSTER SON MANAGEMENT

MODULE *managers*



Calendrier et pré-inscription sur notre site web www.mt71.fr



Tout adhérent, direction d'entreprise et d'établissement.



Cette formation est assurée par des formateurs ayant plusieurs années d'expérience terrain sur les RPS.



3 demi-journées de 4 h



Locaux MT71
Session intra-entreprise possible avec l'encadrement et les préventeurs.



Quelques sessions par an et sur demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
gperche@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Comprendre ces risques, leurs conditions d'émergence,
- Gérer ce risque en tant que manager.

PROGRAMME :

- Trois catégories de dangers :
 - ↳ Organisation du travail défaillante,
 - ↳ Relations humaines violentes (zoom harcèlement),
 - ↳ Conditions d'emploi difficiles.
- Les facteurs de RPS reconnus,
- Conséquences du stress,
- La prise en compte des RPS dans le management :
 - ↳ Importance du rôle du manager pour la mise en œuvre de la politique de prévention de l'entreprise,
 - ↳ Repérer les signes précoces,
 - ↳ Gestions de difficultés avérées : étude de cas à partir d'un témoignage vidéo, procéder à l'analyse au moyen de l'arbre des causes et définir plan d'actions,
 - ↳ Les actions de prévention et la QVT.
- Situations particulières.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif : *support power point*,
- Grille de repérage des facteurs de risques,
- Remue-méninges,
- Témoignages vidéo,
- Étude de cas : *arbre des causes*,
- Évaluation des acquis de formation.

NB : il est souhaitable que la Direction de l'entreprise ait pu suivre le module Direction pour favoriser la mise en œuvre par les managers des éléments de leur formation et préserver la cohérence du management.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



APPRÉHENDER LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) ET FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) REPÉRER POUR PREVENIR

MODULE *préventeurs*



Calendrier et pré-inscription sur notre site web www.mt71.fr



Tout adhérent, direction d'entreprise et d'établissement.



Cette formation est assurée par des formateurs ayant plusieurs années d'expérience terrain sur les RPS.



3 demi-journées de 4 h



Locaux MT71
Session intra-entreprise possible avec l'encadrement et les préventeurs.



Quelques sessions par an et sur demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
gperche@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Comprendre ces risques, leurs conditions d'émergence,
- Les repérer et travailler à leur prévention.

PROGRAMME :

- Trois catégories de dangers :
 - ↳ Organisation du travail défailante,
 - ↳ Relations humaines violentes (zoom harcèlement),
 - ↳ Conditions d'emploi difficiles.
- Les facteurs de RPS reconnus,
- Conséquences du stress,
- La prise en compte des RPS dans la politique de prévention de l'entreprise,
- Mise en place d'une démarche d'évaluation : approches, méthodes, outils :
 - ↳ Propositions d'un outil MT71 de repérage RPS : EVALSOURCES,
 - ↳ Mise en situation : maniement de l'outil
 - ↳ Les actions de prévention des RPS et la QVT,
 - ↳ Détection des signes de stress,
 - ↳ Étude de cas : définition d'un plan d'actions,
 - ↳ Situations particulières : changements, événements graves.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif : support power point,
- Grille de repérage des facteurs de risques,
- Témoignages vidéo,
- Étude de cas : arbre des causes,
- Évaluation des acquis de formation.

NB : il est souhaitable que la Direction de l'entreprise ait pu suivre le module Direction pour faciliter le dialogue interne et l'impact de la démarche.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



MAÎTRISER LE RISQUE PROFESSIONNEL LIÉ À LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

MODULE *employeurs, managers, CSSCT*



Calendrier et pré-inscription sur notre site web www.mt71.fr



Tout adhérent, tout salarié d'adhérent : employeurs et/ou managers.



Cette formation est assurée par des formateurs ayant plus de 20 ans d'expérience en Santé au Travail.



2 à 4 h pour un groupe de 5 à 10 personnes. En complément du module salarié.



Sessions intra-entreprises. Entreprise ou locaux MT71.



Programmation à la demande



97 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
emontmailler@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Comprendre les problèmes liés à la consommation de substances psychoactives,
- Éviter les pièges en cas de syndrome aigu, dans la mise en place de politiques de prévention.

PROGRAMME :

- Repérer le plus tôt possible un problème de consommation potentielle,
- Mettre en place une conduite à tenir face à un syndrome aigu,
- Éviter les pièges et contre-attitudes face à la personne concernée,
- Dialoguer avec les autres acteurs,
- Organiser le retour au travail d'une personne ayant eu un soin lié aux substances psychoactives,
- Mettre en œuvre et respecter la réglementation,
- Initier une démarche de prévention des risques liés à la consommation des substances psychoactives en cohérence avec les autres politiques de l'entreprise.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement*,
- Méthode démonstrative : *exposé interactif avec support power point*,
- Méthode applicative : *jeux de rôles, évaluation des acquis de formation*.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



MAÎTRISER LE RISQUE PROFESSIONNEL LIÉ À LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHO-ACTIVES AU TRAVAIL

MODULE *salariés*



Calendrier et pré-inscription sur notre site web www.mt71.fr



Tout adhérent, tout salarié d'adhérent.
Groupe de 20 personnes maxi.



Cette formation est assurée par des formateurs ayant plus de 20 ans d'expérience en Santé au Travail.



3h



Sessions intra-entreprises. Entreprise ou locaux MT71.



Programmation à la demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
emontmailler@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Aborder sans préjugés les substances psychoactives et leurs effets pour en comprendre les usages et appréhender les risques qu'elles génèrent au travail,
- Réagir en cas de consommation supposée pour éviter un accident de travail, dans le respect de la Loi et pour protéger un collègue en difficulté,
- Enfin, savoir qui et comment solliciter le réseau d'aide à disposition.

PROGRAMME :

- Prendre conscience des représentations,
- Comprendre les différents usages,
- Connaître certaines substances et leurs effets,
- Évaluer le risque professionnel lié à la consommation,
- Préciser le rôle de chacun dans l'entreprise face à la consommation de substances psychoactives,
- Respecter la Loi,
- Solliciter le réseau qui peut aider une personne en difficulté.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *photo langage, questionnement,*
- Méthode démonstrative : *exposé interactif avec support power point,*
- Méthode applicative : *mise en situation avec lunettes alcool et lunettes cannabis, bar pédagogique, évaluation des acquis de formation.*

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE : DE L'ANALYSE AU PLAN D'ACTION



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr



Tout adhérent, tout salarié
d'adhérent :
chef d'entreprise, préventeur.



Cette formation est assurée
par des formateurs ayant
plus de 30 ans d'expérience
en Santé au Travail.



3h30



Sessions inter-entreprises
Locaux MT71



1 session / an et plus si besoin



100 % de satisfaction
en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
pdormeau@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable d'évaluer et gérer le risque routier en tenant compte des spécificités de l'entreprise.

PROGRAMME :

- Identifier les enjeux de la prévention du risque routier,
- S'approprier la démarche d'évaluation : véhicules, environnement, conducteurs, organisation du travail,
- Repérer les facteurs du risque routier,
- Définir les actions de prévention.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif, questionnaire : *support power point*,
- Travail en sous-groupe : *film INRS*,
- Exercices : *QCM*,
- Évaluation des acquis de formation.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation.

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



DEVENIR ACTEUR PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

SECTEUR : INDUSTRIE – BATIMENT – BUREAU
COMMERCE > ACTEUR PRAP IBC



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences



Tout salarié d'adhérent MT71 :
opérateurs et agents des
secteurs de l'Industrie
Commerce Bureau et BTP.
Pour des raisons pédagogiques,
le nombre de stagiaires est
limité à 4 min. et à 10 max.
par groupe.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« PRAP option IBC » par le réseau
Assurance Maladie – Risques
Professionnels et l'INRS, ayant
10 à 30 ans d'expériences
en Santé au Travail.



14 heures en présentiel,
réparties si possible sur trois
semaines, en tenant compte
des contraintes de l'entreprise
Le face à face pédagogique
peut être réparti en séances
de 3h30 sur une à trois
semaines en fonction des
contraintes de l'entreprise.



En entreprise



Programmation à la demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalons-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

La formation vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique, auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

Être capable :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

PROGRAMME :

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel,
- Les dommages potentiels liés à l'activité physique : AT, MP, préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS...,
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique,
- L'observation du travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et proposer des améliorations de la situation de travail puis relayer l'information aux personnes concernées,
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention de charges.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif, tour de table, travail en sous-groupe,
- Support power point, outils INRS, matériel pédagogique spécifique PRAP IBC
- Jeux de rôles, cas concrets, mise en pratique, apprentissage, travail au poste de travail, démonstration, questionnement,
- Un support de cours sera remis aux participants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un « certificat d'acteur PRAP option IBC » (modèle national) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de formation, aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 24 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



Calendrier et pré-inscription sur notre site web www.mt71.fr

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences

Pré-requis : être titulaire du Certificat Acteur PRAP IBC



Tout salarié d'adhérent MT71 : opérateurs et agents des secteurs de l'Industrie Commerce Bureau et BTP, tout salarié titulaire du certificat PRAP IBC devant en prolonger la validité.

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 4 min. et à 10 max. par groupe.



Cette formation est assurée par des formateurs certifiés « PRAP option IBC » par le réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS, ayant 10 à 30 ans d'expériences en Santé au Travail.



7h minimum en présentiel sur 1 jour. Le face à face pédagogique peut être réparti en séances de 3h30 sur une à trois semaines en fonction des contraintes de l'entreprise.



En entreprise



Programmation à la demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE : flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES D'ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

SECTEUR :
INDUSTRIE
BATIMENT
BUREAU
COMMERCE
MAC
> ACTEUR
PRAP IBC

OBJECTIFS :

La formation vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique, auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

Être capable :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

PROGRAMME :

- Partager les retours d'expériences,
- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel,
- Les dommages potentiels liés à l'activité physique : AT, MP, préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS...
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique,
- L'observation du travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et proposer des améliorations de la situation de travail puis relayer l'information aux personnes concernées,
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention de charges.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif, tour de table, travail en sous-groupe,
- Support power point, outils INRS, matériel pédagogique spécifique PRAP IBC,
- Jeux de rôles, cas concrets, mise en pratique, apprentissage, travail au poste de travail, démonstration, questionnement,
- Un support de cours sera remis aux participants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un « certificat d'acteur PRAP option IBC » (modèle national) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de formation, aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 24 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences



Tout salarié d'adhérent MT71 :
secteurs sanitaire et social et
métiers d'aide à la personne,
ETS de santé, structures d'aides
et/ou soins à domicile, maisons
de retraite...
Pour des raisons pédagogiques,
le nombre de stagiaires est limité
à 4 min. et à 10 max. par groupe.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« PRAP option 2S » par le réseau
Assurance Maladie – Risques
Professionnels et l'INRS, ayant
10 à 30 ans d'expériences
en Santé au Travail.



21 h en présentiel, réparties
si possible sur trois semaines,
en tenant compte
des contraintes de l'entreprise.
Le face à face pédagogique
peut être réparti en séances
de 3 h 30 sur 3 à 6 semaines en
tenant compte des contraintes
de l'entreprise.



En entreprise



Programmation à la demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

DEVENIR ACTEUR PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

SECTEUR : SANITAIRE ET SOCIAL ET MÉTIERS D'AIDE
A LA PERSONNE > ACTEUR PRAP 2S

OBJECTIFS :

La formation vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique, auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

Être capable :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention,
- Maîtriser les principes de mobilisation des personnes.

PROGRAMME :

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel,
- Les dommages potentiels liés à l'activité physique : AT, MP, préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS...
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique,
- L'observation du travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé pour proposer des améliorations de sa situation de travail et relayer l'information aux personnes concernées,
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges et des personnes malades et à mobilité réduite.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif, tour de table, travail en sous-groupe,
- Support power point, outils INRS, matériel pédagogique spécifique PRAP 2S
- Jeux de rôles, cas concrets, mise en pratique, apprentissage, travail au poste de travail, démonstration, questionnement,
- Un support de cours sera remis aux participants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un « certificat d'acteur PRAP option 2S » (modèle national) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de formation, aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 24 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37

DEVENIR ACTEUR PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

SECTEUR : SANITAIRE ET SOCIAL ET MÉTIERS D'AIDE
A LA PERSONNE > MAC ACTEUR PRAP 2S



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences



Tout salarié d'adhérent MT71 :
secteurs sanitaire et social et
métiers d'aide à la personne,
ETS de santé, structures d'aides
et/ou soins à domicile, maisons
de retraite...
Pour des raisons pédagogiques,
le nombre de stagiaires est limité
à 4 min. et à 10 max. par groupe.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« PRAP option 2S » par le réseau
Assurance Maladie – Risques
Professionnels et l'INRS, ayant
10 à 30 ans d'expériences
en Santé au Travail.



7 h min. en présentiel sur 1 jour.
Le face à face pédagogique
peut être réparti en séances
de 3 h 30 sur 3 à 6 semaines en
tenant compte des contraintes
de l'entreprise.



En entreprise



Programmation à la demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans la cotisation
pour les adhérents



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalons-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

La formation vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique, auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles.

Être capable :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement,
- D'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- De participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention,
- Maîtriser les principes de mobilisation des personnes.

PROGRAMME :

- Partager les retours d'expériences,
- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel,
- Les dommages potentiels liés à l'activité physique : AT, MP, préjudices humains et économiques pour l'entreprise,
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur et les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS...
- Les différents facteurs de risques biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (chaleur, bruit...),
- L'observation du travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé, proposer des améliorations de sa situation de travail et relayer l'information aux personnes concernées,
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention de charges et des personnes à mobilité réduite.

PÉDAGOGIE :

- Exposé interactif, tour de table, travail en sous-groupe,
- Support power point, outils INRS, matériel pédagogique spécifique PRAP 2S,
- Jeux de rôles, cas concrets, mise en pratique, apprentissage, travail au poste de travail, démonstration, questionnement,
- Un support de cours sera remis aux participants.

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un « certificat d'acteur PRAP option 2S » (modèle national) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de formation, aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 24 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



DEVENIR ANIMATEUR EN PRÉVENTION POUR L'AIDE ET LE SOIN À DOMICILE > AP ASD



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences

Pré-requis :

Le candidat doit fournir une
attestation de réussite du parcours
d'autoformation de l'INRS @01001
« Acquérir des bases en prévention
des risques professionnels » :

www.eformationinrs.fr

Ou une attestation de suivi
de la formation « Obtenir des
compétences de base en
prévention » dispensée par les
Services prévention des Carsat/
Cram/CGSS.



Tout salarié adhérent MT71 : salarié
du secteur chargé de prévention
par la direction.
Max. 8 participants.



Cette formation est assurée par des
formateurs certifiés « FORMATEURS
AP ASD » par le réseau Assurance
Maladie – Risques Professionnels
et l'INRS bénéficiant de 10 à 30 ans
d'expérience en Santé au Travail.



21 h de face à face pédagogique
sur 3 journées non consécutives
+ 1,5 jours de travaux d'intersession
répartis sur 4 à 8 semaines +
½ journée de 4 h d'accompagnement
par le formateur en présentiel sur
le site en binôme avec le dirigeant.



Locaux MT71 et sur site



Programmation à la demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
emontmailler@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Rendre l'Animateur de Prévention capable de :

- Venir en appui de la Direction pour organiser et animer la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure,
- Élaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de celle-ci,
- Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail.

PROGRAMME :

- L'identification des enjeux de la prévention des risques professionnels pour sa structure,
- L'estimation du niveau de maturité de la structure en matière de prévention,
- La participation au développement de la démarche de prévention correspondant à la stratégie de la structure,
- L'élaboration d'un projet de prévention,
- La préparation à l'animation d'un projet de prévention,
- L'identification des principaux risques du secteur,
- L'identification, l'observation, et l'analyse d'une situation de travail,
- La proposition et la mise en place des actions de prévention.

PÉDAGOGIE :

- Méthode démonstrative : *exposé interactif (support power point)*,
- Méthode heuristique : *activités de découverte, questionnement, échanges (supports INRS, vidéos)*,
- Méthode applicative : *jeux de rôle, mises en situations sur le terrain, préparation de projet, analyse de situations de travail.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis de formation sera réalisée durant la totalité de la formation. Un « certificat d'Animateur Prévention ASD » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Pour conserver sa certification, l'AP ASD doit participer à une session de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) d'une durée de 14h par période de 36 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37

DEVENIR ANIMATEUR EN PRÉVENTION POUR L'AIDE ET LE SOIN A DOMICILE > AP ASD DIRIGEANT



Calendrier et pré-inscription sur notre site web

www.mt71.fr

Nature de l'action de formation : adaptation et développement des compétences

Pré-requis :

Le candidat doit fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS @01001 «Acquérir des bases en prévention des risques professionnels» : www.eformationinrs.fr. Ou une attestation de suivi de la formation «Obtenir des compétences de Base en prévention» dispensée par les Services prévention des Carsat/Cram/CGSS.



Tout adhérent, tout salarié d'adhérent MT71 : dirigeant, administrateur de structure. Max. 8 participants.



Cette formation est assurée par des formateurs certifiés «FORMATEURS AP ASD» par le réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS bénéficiant de 10 à 30 ans d'expérience en Santé au Travail.



7 h de face à face pédagogique sur 1 journée + ½ journée de 4 h en présentiel, d'accompagnement par le formateur avec l'AP ASD.



Locaux MT71 et dans l'entreprise



Programmation à la demande



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
emontmailler@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



OBJECTIFS :

Rendre le dirigeant de structure capable de :

- Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure,
- Manager la Santé et la Sécurité au Travail de sa structure.

PROGRAMME :

- Mises en commun des expériences et des difficultés liées à la formation et au MAC des SST,
- Compréhension de la démarche de prévention d'un établissement ou d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation de SST,
- Accompagnement de l'entreprise ou de l'établissement dans son projet de formation de SST en tenant compte de ses spécificités,
- Promotion d'une action de formation de SST,
- Conception et organisation d'une action de formation SST,
- Animation d'une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation,
- Utilisation de différentes méthodes d'évaluation,
- Suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement, activités de découverte, échanges de pratique,*
- Méthode démonstrative ; *exposé interactif avec support power point pour les nouveautés, outils INRS,*
- Méthode applicative : *travail en sous-groupe et en individuel : conception et mise en œuvre d'animations de séquences et d'accidents simulés avec outils INRS et de simulation, mannequins, défibrillateurs.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis sera réalisée en continu durant la session. Un nouveau «certificat de formateur SST» est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Validité du certificat : 36 mois.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter : gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



DEVENIR ACTEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS POUR L'AIDE ET LE SOIN À DOMICILE > APS ASD



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences



Tout salarié du secteur aide
et soin à domicile d'adhérent
MT71.
Min. 4 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« FORMATEURS AP ASD » par
le réseau Assurance Maladie
– Risques Professionnels et
l'INRS bénéficiant de 10 à 30 ans
d'expérience en Santé au Travail.



21 h de face à face pédagogique,
réparti sur 2 journées dans la
même semaine et le 3^e jour au
maximum 3 semaines après
pour permettre les 4h de travail
intersession.



Locaux MT71 et dans l'entreprise
pour le travail intersession



Quelques sessions par an et
plus si besoin



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Rendre l'intervenant à domicile capable de :

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure,
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure,
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi,
- Intervenir face à une situation d'accident du travail.

PROGRAMME :

- La situation comme acteur de prévention pour soi, pour la structure,
- L'identification des risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention,
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail,
- La proposition d'améliorations de la situation de travail,
- La remontée d'informations aux personnes concernées,
- La construction d'un accompagnement de la mobilité adapté à la situation variable de la personne aidée,
- Le cadre juridique de l'intervention du SST,
- La réalisation d'une protection adaptée,
- L'examen de la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- L'alerte en fonction de l'organisation des secours dans la structure,
- Les conduites à tenir pour secourir la victime de manière appropriée.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement et échanges à partir de supports visuels et matériel INRS,*
- Méthode démonstrative : *démonstrations avec matériel d'aide à la manutention, exposé interactif avec support power point,*
- Méthode applicative : *analyses de situation de travail, mises en pratique lors de situations d'accident simulé et d'accompagnements à la mobilité.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis de formation sera réalisée durant la totalité de la formation. Un « certificat d'APS ASD » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Pour que le certificat reste valide, l'intervenant à domicile doit suivre, dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale, le module Maintenir et Actualiser ses Compétences (7h).**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37



MAINTENIR ET ACTUALISER LES COMPÉTENCES D'ACTEUR EN PRÉVENTION ET SECOURS DE L'AIDE À DOMICILE > MAC APS ASD



Calendrier et pré-inscription
sur notre site web
www.mt71.fr

Nature de l'action de formation :
adaptation et développement
des compétences

Pré-requis :
Détenir le certificat APS ASD



Tout salarié du secteur aide et
soin à domicile d'adhérent MT71.
Min. 4 – max. 10 participants.



Cette formation est assurée
par des formateurs certifiés
« FORMATEURS APS ASD » par
le réseau Assurance Maladie
– Risques Professionnels et
l'INRS bénéficiant de 10 à 30 ans
d'expérience en Santé au Travail.



7 h continues de face à face
pédagogique.



Locaux MT71



Quelques sessions par an et
plus si besoin



100 % de satisfaction en 2019



Compris dans les cotisations



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE :
flabrosse@mt71.fr

MT71

15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 97 29 29
formation@mt71.fr



@Mt71Sante



@MT71

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure,
- Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure,
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi,
- Intervenir face à une situation d'accident du travail.

PROGRAMME :

- Le partage des retours d'expériences,
- La situation comme acteur de prévention pour soi, pour la structure,
- L'identification des risques de son secteur d'activité, de son métier, pour agir en prévention,
- L'observation et l'analyse d'une situation de travail,
- La proposition d'améliorations de la situation de travail,
- La remontée d'informations aux personnes concernées,
- La construction d'un accompagnement de la mobilité adapté à la situation variable de la personne aidée,
- Le cadre juridique de l'intervention du SST,
- La réalisation d'une protection adaptée,
- L'examen de la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- L'alerte en fonction de l'organisation des secours dans la structure,
- Les conduites à tenir pour secourir la victime de manière appropriée.

PÉDAGOGIE :

- Méthode heuristique : *questionnement et échanges à partir de supports visuels et matériel INRS, échanges de pratique,*
- Méthode démonstrative : *démonstrations avec matériel d'aide à la manutention et exposé interactif avec support power point si nouveautés,*
- Méthode applicative : *analyses de situation de travail, mises en pratique lors de situations d'accident simulé et d'accompagnements à la mobilité.*

MODALITÉ D'ÉVALUATION ET/OU CERTIFICATION DU STAGE :

Une évaluation formative des acquis de formation sera réalisée durant la totalité de la formation. Un « certificat d'APS ASD » est délivré aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives réalisées en fin de formation. **Pour que le certificat reste valide, l'APS ASD doit suivre un MAC dans les 24 mois qui suivent.**

FORMATION HANDI-ACCUEILLANTE

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation merci de contacter :
gperche@mt71.fr - 03 85 46 96 37

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE FORMATION

En référence au code du travail articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par MT71.

Un exemplaire est remis à chaque stagiaire avec sa convocation. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;

- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation.

Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et substances psychoactives.

L'introduction ou la consommation substances psychoactives ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de substances psychoactives.

Les stagiaires auront la possibilité de consommer une boisson non alcoolisée au moment de la pause.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail - ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués sur leur convocation par MT71. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Article 7.2. - Absences, ou départs anticipés

Les stagiaires ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de stage.

Les stagiaires ne peuvent partir du stage avant sa fin.

En cas d'absence, MT71 informe immédiatement le financeur (employeur, ou Fongecif, Région, ou Pôle emploi,...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Pour les formations certificatives tout événement de ce type est susceptible de remettre en cause la délivrance du certificat.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de MT71, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ; y compris durant la pause de midi (les repas ne sont pas pris en charge par MT71)

- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 9 – Exigences pour les formations liées au secourisme

Le stagiaire devra être en mesure de réaliser les exercices demandés, en respectant les protocoles dans leur intégralité (ex : pouvoir réaliser un massage cardiaque,...) pour espérer obtenir la validation de sa formation. Ce qui implique notamment qu'il se présente à l'organisme en tenue vestimentaire correcte et confortable d'une part, et que d'autre part il n'ait aucune aversion à faire les gestes demandés sur mannequin ou sur des collègues stagiaires.

Article 10 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Le formateur a autorité sur le groupe pour exclure toute personne posant une quelconque difficulté.

Article 11 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié
- ou le financeur du stage s'il y a lieu.

Article 13 - Garanties disciplinaires

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui.

Fait à Chalon/Saône, le 07/01/2019

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PÔLE FORMATION

DISPOSITIONS DURANT LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19

Tout est mis en œuvre pour assurer la santé et la sécurité de nos stagiaires et de nos salariés, conformément aux directives des autorités (gouvernement et Institut National de Recherche et de Sécurité). Nous observons et ferons respecter les dispositions suivantes :



- **la distanciation physique** : chaque salle n'accueille pas plus de personnes que ne le permet sa surface. Les personnes sont positionnées à 1 m les unes des autres.



- **du lavage régulier des mains** : les toilettes et lavabos dans les salles de formation permettent des lavages aussi fréquents que nécessaires (avant et après la manipulation d'objets communs, dans les conditions optimales (savon, essuie-mains jetables). En solution d'appoint, du gel hydroalcoolique est à disposition.



- **du port du masque** : obligatoire sous peine d'exclusion. Il est nécessaire pendant la pause prise à l'extérieur sur le parking MT71 en cas de regroupement ou de non respect de la distance d'1 mètre entre personne.



- **du nettoyage des locaux et l'aération régulière**

- **la désinfection du matériel utilisé en formation après chaque usage** (y compris stylos, supports d'écriture...)



- **la limitation des manipulations et/ou le regroupement des gestes et manipulations indispensables** aux certifications à réaliser en étant protégé.

CES CONSIGNES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES PAR TOUS

Outre ces aspects, pour faciliter l'organisation et limiter les contraintes de tous, nous demandons à tous les stagiaires de venir masqués avec :

- un stylo,
- un bloc note,
- une boisson pour qui le souhaite, les distributeurs étant à l'arrêt.

Chaque stagiaire à son arrivée sur le site sera invité à :

- se laver les mains,
- renseigner le registre visiteur, quand la formation a lieu sur le site de Chalon-sur-Saône,
- émarger sur la feuille individuelle de présence à la session de formation.

Chaque stagiaire conservera sa chaise pour la durée complète de la formation.

En fonction du module suivi, des dispositions spécifiques sont ajoutées à celles ici décrites et seront expliquées par les formatrices à l'ouverture de la session.

Enfin, si le stagiaire est fébrile ou s'il présente d'autres symptômes de la COVID 19 (courbatures ou toux, ou autres...), il ne peut pas se présenter sur notre site. Il prend contact avec son médecin traitant.

➔ Merci de prévenir l'assistante de formation **Christine MALOT** de l'absence au **03 85 97 29 29**.

La Direction



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the width of the page.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



15 rue Gabriel Lippmann
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 97 29 29
formation@mt71.fr

www.mt71.fr

